

LETTRE D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Airport Carbon Accreditation — Niveau 2

AÉROPORT DE LANNION – CÔTE DE GRANIT ROSE

Dans un contexte international où l'urgence climatique impose aux acteurs du transport aérien une responsabilité accrue, l'aéroport de **Lannion – Côte de Granit Rose** a décidé d'adopter une démarche volontariste en inscrivant l'évaluation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre parmi ses priorités stratégiques à long terme.

Une première étape structurante consiste à mesurer l'empreinte CO₂ des activités aéroportuaires selon le périmètre **Scope 1 et 2** du *Greenhouse Gas Protocol*, afin d'identifier les postes les plus émissifs et de définir un plan d'actions adapté.

Afin de certifier et valoriser cette démarche, l'aéroport de **Lannion - Côte de Granit Rose** a choisi de soumettre ses efforts à l'**Airport Carbon Accreditation (ACA)** de **niveau 2**. Ce programme international, développé par **ACI – Airports Council International**, reconnaît les efforts des aéroports en matière de maîtrise et de réduction des émissions carbone, avec vérification obligatoire par un tiers indépendant accrédité.

ENGAGEMENT FORMEL DE LA DIRECTION

L'aéroport de **Lannion – Côte de Granit Rose** s'engage formellement à :

- ▶ **Mesurer et cartographier** annuellement les émissions de CO₂ liées aux activités opérationnelles (Scope 1 et 2 du Greenhouse Gas Protocol) afin d'identifier précisément les « hot spots » d'émissions ;
- ▶ **Définir et mettre en œuvre** un plan de réduction des émissions ;
- ▶ **Atteindre une réduction de 50 % de ses émissions directes (Scope 1 & 2) par rapport à l'année de référence 2017, d'ici le 31 décembre 2029 ;**
- ▶ **Soumettre** l'inventaire des émissions à la vérification d'un organisme tiers indépendant accrédité, conformément aux exigences du programme ACA ;
- ▶ **Communiquer** de manière transparente sur les progrès réalisés, auprès de l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

Fait à **Lannion**, le **02 / 07 / 2026**

GERVAIS EGAULT

Président du Syndicat Mixte

Signature et cachet

